

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



5 décembre 2023

N° 15

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE

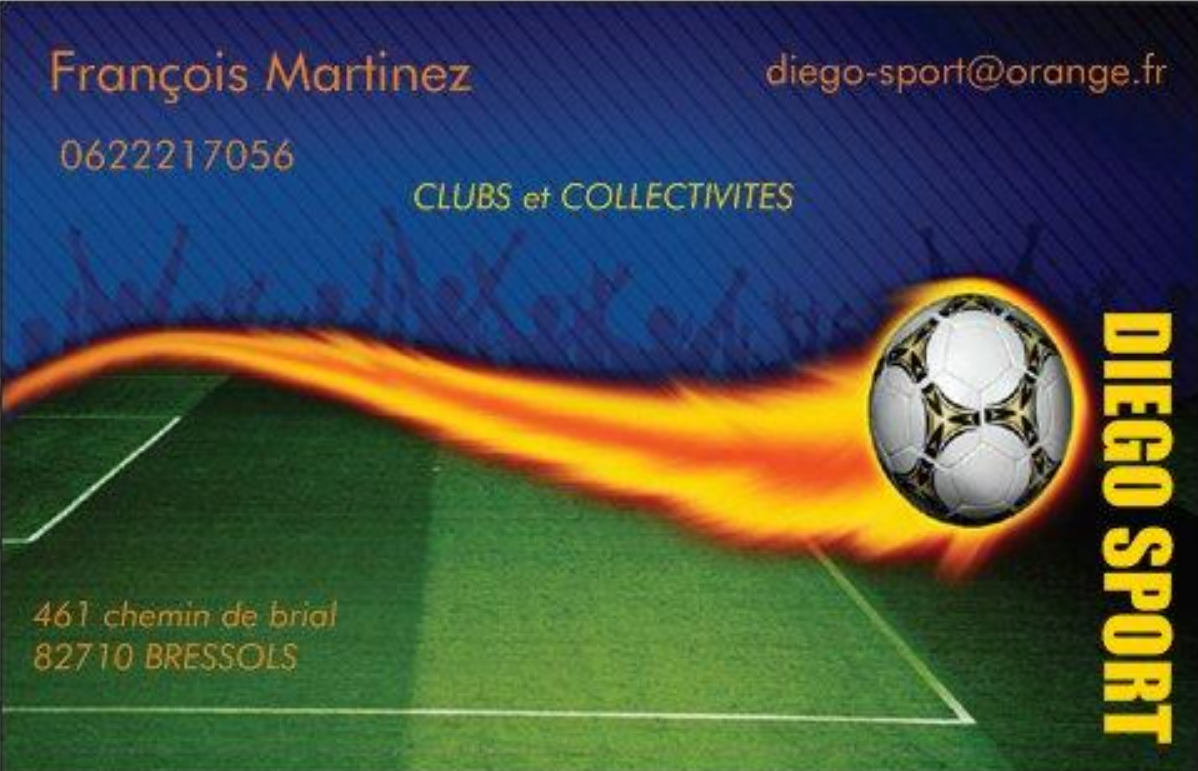


- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Information licences,
- Résultats semaine 48,
- Sportivité semaine 48,
- Coupe Haute Garonne - Henri Crespin,
- Situation des équipes vis-à-vis de l'arbitrage,
- Rectificatif calendrier,
- Calendrier semaines 50 à 2,

SAISON 2023 - 2024

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 4 décembre 2023.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS, Joseph RICART et René SILHOL.

PENSE-BETE

① FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS

③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO

④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS

⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS

⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

② DEMANDE DE LICENCE

Voir plus bas au chapitre "**INFORMATION LICENCES**" la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences. Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à contacter le secrétariat du comité pour vous aider dans cette procédure.

③ DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

④ TARIFS

Tarifs des licences :

Adulte avec assurance (né en 2005 et avant) : **41.00 €**

Jeune avec assurance (né en 2006 et après) : **34.50 €**

☞ Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : **10 €**

Défraiement de déplacement : **38 €**

Soit un total de **24 € par équipe** s'il y a un seul arbitre, ou **48 € par équipe** s'il y a deux arbitres.

⑤ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié **ne peut pratiquer** dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ REDACTION FEUILLES DE MATCH

Il n'y a plus de feuille de match auto-carbonée. Voici les dispositions concernant l'envoi à la commission de cette feuille de match.

Pour éviter tout litige :

① La feuille de match doit être **envoyée par l'équipe victorieuse**. En **cas d'égalité**, c'est **l'équipe recevante** qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.

② Envoyer **sous 48 heures** cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission **avant le lundi midi**. **Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite**. N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.

③ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match **perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre**. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (il sera marqué non joué par l'arbitre).

La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.

Vous allez recevoir les feuilles de match. (Blanche pour le Championnat, Verte pour la coupe Delaune, et Jaune pour la coupe Occitane).

7 CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

① Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.

② A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

8 CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige**.

9 COMMUNICATION TELEPHONIQUE DES RESULTATS

A l'issue de la rencontre, le **club vainqueur** ou le **recevant en cas d'égalité**, doit téléphoner le résultat du match à la commission et ceci au plus tard le **lundi qui suit la rencontre, avant midi**.

Vous pouvez également l'envoyer par courrier électronique.

Cette communication des résultats, nous permet de savoir si la rencontre a eu lieu ou non en absence de la feuille de match.

Des pénalités financières sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

10 ATTESTATION MEDICALE OU CERTIFICAT MEDICAL

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces attestations médicales ou certificats médicaux vis à vis de la nouvelle législation en vigueur cette saison.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

① ① PRECISIONS REGLEMENT

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes " visiteurs ".

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Le **club visiteur** doit jouer lorsqu'il se déplace avec **l'une des deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

🔊 LES BALLONS:

Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront **pour consigne d'appliquer le règlement :**

ART 14 - § D : Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

(Petit rappel : le club recevant est le club " premier nommé " dans le calendrier).

Alors **prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.**

🔊 RAPPORT SUITE A EXCLUSION:

Tout joueur exclu définitivement au cours de la partie par l'arbitre, **se trouve automatiquement suspendu** pour le match suivant. En outre, il est tenu **OBLIGATOIREMENT** d'adresser dans **les 48 heures** à la Commission de Discipline un rapport circonstancié sur les causes qui ont amené son exclusion définitive.

Ce rapport doit être **envoyé par COURRIER POSTAL ou ELECTRONIQUE et OBLIGATOIREMENT SIGNE par le joueur** (et non par le dirigeant).

Son dossier ne sera pas traité et le joueur restera suspendu **tant qu'il n'aura pas adressé son rapport.**

Le joueur sera autorisé à rejouer dès que la commission aura pris sa décision et que le joueur aura purgé sa sanction.

L'envoi de rapport par courrier électronique ne sera pris en compte que s'il est envoyé depuis la " **boîte mail du joueur sanctionné** ".

① ② PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **1/4 des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7
4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11
D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

①③ QUALIFICATIONS JOUEURS

Sachant que la permanence de la Commission se tient le **lundi après-midi à partir de 16h00 et jusqu'à 20h00**, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soient COMPLETS à la date du match**, faute de quoi, les joueurs ne seront pas en règle pour participer.

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (**bien que déposée à la Commission**), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

Alors, prévenez vos joueurs.

ATTENTION: Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée

①④ REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

①⑤ FORFAITS

Les conséquences administratives et financières des forfaits ont largement été discutées lors de l'Assemblée. Une précision sur la déclaration du forfait est apportée :

Lorsque, malgré toutes les possibilités que nous vous donnons pour pouvoir jouer le match, vous devez déclarer forfait, **utilisez le mail de la commission foot, avec une copie pour l'accueil : commissionfoot11@31.fsgt.org**.

Si le **forfait est décidé le jour du match**, avertissez-nous par téléphone :

Marcel : 06 37 29 61 49, **Pierre-Jean** : 06 62 48 64 03, ou **Patrick** : 06 63 99 85 24.

INFORMATION LICENCES

Un nouveau mode de fonctionnement a été mis en place par la Fédération pour les demandes de licence, elles sont dématérialisées.

Après quelques semaines d'adaptation, voici pour cette saison, la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences :

- 1) Connexion au site <https://extranet.fsgt.org/auth/login> avec vos identifiants et **dépôt de vos licences avec photo du joueur obligatoire.**
- 2) Fournir le **bon de commande** et la **liste des licences déposées**, accompagné du règlement (chèque ou avis de virement) à remettre à la commission.
- 3) Fourniture **d'un carton blanc** avec photo + copie pièce d'identité collée au dos pour **tout nouveau joueur** (ou ancien joueur pour lequel le carton aurait été égaré ou détruit => voir notification sur bulletin)

La qualification des joueurs est immédiate si le dossier déposé et validé par la commission est complet.

Dans un deuxième temps,

- 4) **Impression et validation** de la **licence/carte** des joueurs en format A4 **par la commission** (date de disponibilité à voir sur tableau ci-dessous).

ATTENTION toute licence/carte sans photo du joueur ne sera pas validée par la commission, ni acceptée par les arbitres.

(Vu le format et afin de faciliter la présentation de ces licences aux arbitres pour le contrôle lors des rencontres, vous pourrez les classer dans un "protège document").



A compter de la DATE DE DISPONIBILITE DE VOTRE LOT DE LICENCES/CARTES (suivant parution au Bulletin) vous disposerez d'un **DELAÏ DE UN (1) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 4 SEMAINES)** pour les venir les récupérer à la commission.

Passé cette date, les joueurs concernés par les **LICENCES NON RETIREES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS (Amendes ou match perdu par club).**



A partir de ce 1^{er} décembre vous devez présenter aux arbitres la nouvelle carte

licence avec la photo du joueur et validée par la commission (tampon).

Dorénavant nous allons appliquer les amendes pour toute licence manquante !!!!

Concernant les "Cartons blancs" manquants ou incomplets (date de disqualifications donnée ci-dessous) le match sera donné perdant à l'équipe faisant participer le (les) joueur (s) concerné (és) ,et ceci est valable même pour les nouvelles équipes.



POUR REGULARISATION DOSSIER (URGENT)

(A régulariser impérativement avant le **11/12**)

INTERNAT FC	Manque photo sur carton blanc du joueur GIRARD Corentin Disqualification du joueur à compter du 11/12/2023
NIMBA OT	Manque photo sur carton blanc du joueur SOUMAH Mohamed Lamine Disqualification du joueur à compter du 11/12/2023



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION JOUEURS

(A régulariser impérativement avant date notée sur tableau)

FREESCALE	Manque carton blanc des joueurs AURIGHI Marco, BOUCHARIN David, DESANGLES Etienne, ESPINEL Daniel, LAMOUREUX Valentin, LENNOX Thomas, PECH Grégoire, VINEL Fabien, VINEL Sylvain, (Partizan Tolosa F7) & HERISSON Aymeric, TOURNIER Damien (AZF F7) Autorisations des clubs F7 => OK Disqualification des 11 joueurs à compter du 04/12/2023
INTERNAT FC	Manque carton blanc du joueur ROLLIN Gautier Disqualification du joueur à compter du 04/12/2023
TOULOUSE SA	Manque carton blanc du joueur RABENJAMINA TSITOHAINA Mambola Steeven Disqualification du joueur à compter du 18/12/2023



SUIVI ETAT DES LICENCES/CARTES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE LICENCE/CARTE IMPRIMEES VALIDEES (NOMBRE)	MOTIF NON VALIDATION LICENCE/CARTE (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCE/CARTE VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
ASCA	20/11 (2)	-	04/12 (2)	18/12
ALTRAN FOOT	13/11 (1)	-		11/12
CHU TOULOUSE FC	06/11 (2)		01/12 (2)	04/12
	04/12 (1)	-		08/01
CHIPIRONS O.	06/11 (29)	-	01/12 (29)	04/12
	04/12 (1) - F7			08/01
CONFLUENT L-P	06/11(22)	-	01/12 (22)	04/12
AS DRT	13/11 (2)	-	04/12 (2)	11/12
	11/12 (2)			15/01
FORZA VIOLA FC	06/11 (32)	-	01/12 (32)	04/12
FREESCALE	06/11 (22)	-	01/12 (22)	04/12
AGATE FC	30/10 (21)	-	28/11 (21)	04/12
INTERNAT FC	20/11 (6)	-		18/12
	20/11 (2)	Manque photo (2)		18/12
IO TEAM	06/11 (27)	-	28/11 (27)	04/12
SHADOCKS DE SEILH	04/12 (2) - F7	-		08/01
AS MATRA	04/12 (1)	-		08/01
MECAP FC	04/12 (2)			08/01
NIMBA OT	06/11 (18)	-	04/12 (18)	04/12
	13/11 (1)	Manque photo (1)		11/12
PASPORT	04/12 (1)	-		08/01
FC POTO	27/11 (1)	-		02/01
AS ST LOUP CAMMAS	13/11 (1)	-		11/12
SB FC LAUNAGUET	04/12 (1)	-		08/01
ATHLETICO TOLOSA	13/11 (1)	-		11/12
TOULOUSE SA	04/12 (2)	-	04/12 (2)	08/01
	11/12 (2)	-		15/01
	11/12 (1)	Manque photo (1)		15/01


02/10 (18)	Licence/Carte disponibles validées ou non validées (photos manquantes) par la commission et Licence/Carte non retirés par club
02/10 (18)	Licence/Carte validées par Commission et récupérées par club
02/10 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 1 semaine avant disqualification Joueurs
30/09	Date limite pour retrait lot de Licence/Carte
30/09	Date de disqualification du (des) joueur(s)

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission (06 37 29 61 49).

RESULTATS

SEMAINE 48 DU 27/11/2023 AU 01/12/2023



Division : Excellence – Journée 5 aller

FC CANTOU'LOUSAIN		Remis			FORZA VIOLA FC	
ATHLETICO TOLOSA B	1	-	3		PASPORT	
USEMA COLOMIERS	4	-	4		TOULOUSE SA	
FC POTO	8	-	4		MECAP FC	

Division : Promotion Excellence – Journée 5 aller


ASC CNES	5	-	0		ALTRAN FOOT	
SAINT ALBAN	1	-	1		AS MATRA	
AJ SAINT EXUPERY	6	-	2		LABEGE INTER FC	
LES SHADOCKS DE SEILH	4	-	1		AGATE FC	

Division : Honneur – Journée 5 aller








IO TEAM		Remis			ATHLETICO TOLOSA A	
ASFP LUSITANOS		Remis			NIMBA OT	
FREESCALE	2	-	3		AS DRT	
FC BALEC	2	-	2		INTERNAT FC	

Exempt : SB FC LAUNAGUET

Division : Promotion – Journée 5 aller

LES VIEILLES CANAILLES		Remis			ASCA	
CONFLUENT LP	4	-	3		SOPRA STERIA FOOT	
AS SAINT LOUP CAMMAS	1	-	1		AS MATRA 2	
AS EVOTEC	2	-	2		CHIPIRONS OL.	

Exempt : CHU TOULOUSE FC

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Rappel Semaine 45 : Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 48

UNE sortie temporaire, **CINQ** avertissements et **TROIS** exclusions définitives pour **DOUZE** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre USEMA COLOMIERS / TOULOUSE SA du 29/11/2023 - Excellence - Journée 5 aller :

Pour "*CONDUITE VIOLENTE ENVERS UN ADVERSAIRE*" - EXCLUSION -

BORDES Pierre, licence n° 0368897 (USEMA COLOMIERS)

- Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.

Rencontre AJ SAINT EXUPERY / LABEGE INTER FC du 29/11/2023 - Promotion Excellence - Journée 5 aller :

Pour "*FAUTE DERNIER DEFENSEUR*" - EXCLUSION -
(**ART 32 - §C - a**),

CHINI Kévin, licence n° 0355458 (LABEGE INTER FC)

- UN (1) match de suspension ferme, l'automatique.

Rencontre FC BALEC / INTERNAT FC du 08/11/2023 - Honneur - Journée 5 aller :

Pour "*TACLE PAR DERRIERE*" - EXCLUSION -

BALY Clément, licence n° 0317819 (FC BALEC)

- Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.

COUPE HAUTE GARONNE - HENRI CRESPIN

Le tirage au sort de cette coupe a eu lieu ce au siège de la commission en présence de l'USEMA COLOMIERS, à qui il a été distribué un ballon. .

Vous avez les rencontres dans le chapitre " calendrier ".

Nous enverrons prochainement les feuilles de match de **COULEUR ROSE** aux clubs recevants.

PALMARES DE LA COUPE DE LA HAUTE-GARONNE-HENRI CRESPIN :

2003 = FONBEAUZARD FC
2004 = USEMA COLOMIERS
2005 = AS CNRS
2006 = USR 2000
2007 = AS LOGIDIS-PLAISANCE
2008 = AS CNRS
2009 = USEMA COLOMIERS
2010 = AS CNRS

2011 = AJ SAINT-EXUPERY
2012 = USEMA COLOMIERS
2013 = AS LOGIDIS
2014 = AS LOGIDIS
2015 = AS LOGIDIS
2016 = LES SHADOCKS DE SEILH
2017 = ASEAT
2018 = MECAPROTEC FC
2019 = AS SAINT LOUP-CAMMAS
2022 = PASPORT
2023 = AGATE FC

SITUATION DES EQUIPES VIS A VIS DE L'ARBITRAGE

POUR LES MOIS D'OCTOBRE ET NOVEMBRE

1- Equipes représentées par 1 arbitre ou 1 candidat :

ASCA	AS EVOTEC	FC POTO
ALTRAN FOOT	FORZA VIOLA FC	SAINT-ALBAN
FC BALEC	ASFP LUSITANOS	AJ ST EXUPERY
FC CANTOU'LOUSAIN	IO TEAM	SOPRA STERIA FOOT
ASC CNES	SB FC LAUNAGUET	ATHLETICO TOLOSA A
USEMA COLOMIERS	AS MATRA	ATHLETICO TOLOSA B
CONFLUENT LP	MECAP FC	TOULOUSE SA
AS DRT	PASPORT	

2- Equipes non pénalisées, 1^{ère} année :

FREESCALE	CHIPIRONS OL.	AS MATRA 2
CHU TOULOUSE		

3- Equipes non pénalisées, 2^{ème} année :

INTERNAT FC

4- Equipes non représentées, mais ayant un membre au sein de la commission, pénalité 2 points en moins au classement final :

LABEGE INTER FC

5- Equipes non représentées, mais disposant d'un terrain, pénalité 2 points en moins au classement final :

SHADOCKS DE SEILH AS SAINT LOUP CAMMAS

6- Equipes non représentées, pénalité de 13 € par mois (octobre à mai) et 2 points en moins au classement final :

AGATE FC

LES VIEIL.CANAILLES

NIMBA O.T.

RECTIFICATIF CALENDRIER

SEMAINE 50 DU 11/12/2023 AU 15/12/2023

Division : Excellence - Journée 7 aller

FORZA VIOLA FC

FC POTO

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Promotion Excellence - Journée 7 aller

LABEGE INTER FC

ASC CNES

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que **le match se déroulera bien la semaine concernée**. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :

ALTRAN FOOT : Baradels (Synthé) : Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens – Blagnac.

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade.

ASC CNES : Ramonville(Hb) : allée des Sports (Piscine).

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne.

CHIPIRONS O. : Fenouillet Collège(Synthé) : Collège François Mitterrand - rue Piquepeyre.

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brnaud.

CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) : stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République.

INTERNAT FC : Fenouillet Plage(Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage.

LABEGE INTER FC : Deyme (Hb) : route de Pompertuzat – Deyme.

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - chemin des sports.

ASFP LUSITANOS : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

MECAP FC : Muret Auriol (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse.

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe.

SAINT ALBAN : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

ST LOUP CAMMAS : St Loup Cammas : 62 chemin de Pontous.(indisponible jusqu'en décembre)

ST LOUP CAMMAS : St Genies Bellevue Hb : 5 chemin de l'Enguille (terrain jusqu'en décembre)

TERRAINS TOULOUSAINS : Ces adresses sont précisées dans le Mémento reçu par les clubs.

Information de la mairie

" A L'ATTENTION DES UTILISATEURS DE LA BASE DE LA RAMEE

Bonjour,

Merci de prendre note que la borne Guilhermy (côté cratère) est actuellement fermée.

Nous vous remercions d'accéder à la base de loisir par l'entrée côté manège.

L'accès aux équipements sportifs devra se faire à pied depuis le parking du manège.

Comptant sur votre compréhension.

Cordialement "

SEMAINE 50 DU 11/12/2023 AU 15/12/2023

Division : Excellence - Journée 7 aller

ATHLETICO TOLOSA B	TOULOUSE SA	Remis		
MECAP FC	FC CANTOU'LOUSAIN	Muret Auriol Synthé	Lu 11/12	20h00
USEMA COLOMIERS	PASPORT	Capitany Synthé	Me 13/12	20h00
FORZA VIOLA FC	FC POTO	Stadium B.Taton Syn	Je 14/12	20h15

Division : Promotion Excellence - Journée 7 aller

LABEGE INTER FC	ASC CNES	Pompertuzat Hb	Me 13/12	20h30
SAINT-ALBAN	AGATE FC	St Alban Coudon Hb	Lu 11/12	20h30
SHADOCKS DE SEILH	AS MATRA	Seilh Synthé	Ve 15/12	20h45
AJ SAINT EXUPERY	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Syn	Je 14/12	21h00

Division : Honneur - Journée 7 aller

ATHLETICO TOLOSA A	NIMBA OT	Lardenne Synthé	Me 13/12	19h45
ASFP LUSITANOS	SB FC LAUNAGUET	St Alban Coudon Hb	Me 13/12	20h30
AS DRT	FC BALEC	Sordelo Hb	Me 13/12	19h45
INTERNAT FC	IO TEAM	Fenouillet Plage Hb	Lu 11/12	20h00

Exempt : FREESCALE

Division : Promotion - Journée 7 aller

SOPRA STERIA FOOT	AS MATRA 2	Remis		
AS ST LOUP CAMMAS	CHU TOULOUSE FC	St Genies Bellevue Hb	Lu 11/12	20h30
CHIPIRONS OL	VIEILLES CANAILLES	Fenouillet Collège Syn	Me 13/12	20h00
ASCA	CONFLUENT L.P.	Beaupuy Hb	Me 13/12	20h15

Exempt : AS EVOTEC

RATRAPAGE

Coupe Occitane : Poule A - Tour 5 (remis du 09/11)

ATHLETICO TOLOSA B	SOPRA STERIA FOOT	Sordelo Hb	Je 14/12	19h45
--------------------	-------------------	------------	----------	-------

SEMAINE 51 DU 18/12/2023 AU 22/12/2023

Division : Honneur - Journée 8 aller

IO TEAM	NIMBA OT	Lardenne Synthé	Me 20/12	19h45
FREESCALE	ATHLETICO TOLOSA A	Sordelo Hb	Je 21/12	19h45
FC BALEC	SB FC LAUNAGUET	Launaguet Hb	Lu 18/12	20h00
INTERNAT FC	ASFP LUSITANOS	Fenouillet Plage Hb	Lu 18/12	20h00

Exempt : AS DRT

Division : Promotion - Journée 8 aller

SOPRA STERIA FOOT	AS EVOTEC	Stadium B.Taton Syn	Je 21/12	20h15
VIEILLES CANAILLES	CHU TOULOUSE FC	Sordelo Hb	Me 20/12	19h45
ASCA	AS ST LOUP CAMMAS	Beaupuy Hb	Me 20/12	20h15
CONFLUENT L.P.	AS MATRA 2	Pinsaguel Hb	Lu 18/12	20h30

Exempt : CHIPIRONS OL

Coupe de la Ligue : Poule 1 - Journée 1

SAINT-ALBAN	PASPORT	St Alban Coudon Hb	Lu 18/12	20h30
ATHLETICO TOLOSA B	SHADOCKS DE SEILH	Seilh Synthé	Me 20/12	20h45

Coupe de la Ligue : Poule 2 - Journée 1

ALTRAN FOOT	FORZA VIOLA FC	Blagnac Baradels Syn	Je 21/12	21h00
AJ SAINT EXUPERY	FC CANTOU'LOUSAIN	R. Barran Hb	Ma 19/12	19h45

Coupe de la Ligue : Poule 3 - Journée 1

MECAP FC	AGATE FC	Muret Auriol Synthé	Lu 18/12	20h00
ASC CNES	TOULOUSE SA	Ramonville Hb	Ma 19/12	19h45

Coupe de la Ligue : Poule 4 - Journée 1

LABEGE INTER FC	FC POTO	Lardenne Synthé	Ve 22/12	20h00
USEMA COLOMIERS	AS MATRA	Remis		

TREVE DU 25/12/2023 AU 07/01/2024

SEMAINE 2 DU 08/01/2024 AU 12/01/2024

COUPE DE LA HAUTE-GARONNE - HENRI CRESPIN : 1^{er} TOUR

FC POTO	AJ SAINT-EXUPERY	Lardenne Synthé	Ve 12/01	20h00
BLS 31 (Foot 7)	AS DRT	Sordelo Hb	Je 11/01	19h45
CHU TOULOUSE	FC POTO (Foot 7)	Lardenne Synthé	Me 10/01	19h45
ATHLETICO TOLOSA A	FC CANTOU'LOUSAIN	A définir		
ALTRAN FOOT	IO TEAM	Blagnac Baradels Syn	Je 11/01	21h00
FC BALEC	FORZA VIOLA FC	A définir		
SB FC LAUNAGUET	AS MATRA	Launaguet Hb	Lu 08/01	20h00
SHADOCKS DE SEILH	BELLA BARBARIANS (F7)	Seilh Synthé	Ve 12/01	20h45
USEMA COLOMIERS	AS ST-LOUP CAMMAS	Capitany Synthé	Me 10/01	20h00
PASPORT	FREESCALE	Sordelo Hb	Me 10/01	19h45
ASFP LUSITANOS	LES VIEIL. CANAILLES	St Alban Coudon Hb	Me 10/01	20h30
INTERNAT FC	ATHLETICO TOLOSA B	Fenouillet Plage Hb	Lu 08/01	20h00
ASC CNES	SOPRA STERIA FOOT	Ramonville Hb	Ma 09/01	19h45
AS CNRS-CAES (Foot 7)	AS EVOTEC	Blagnac Baradels Syn	Ma 09/01	20h45
CHIPIRONS OL	AS MATRA 2	Fenouillet Collège Syn	Me 10/01	20h00
MECAP FC	LABEGE INTER FC	Muret Auriol Synthé	Lu 08/01	20h00
CONFLUENT LP	TOULOUSE SA	Pinsaguel Hb	Lu 08/01	20h30
VIOLA UNITED (Foot 7)	NIMBA OT	A définir		
SAINT-ALBAN	ASCA	St Alban Coudon Hb	Lu 08/01	20h30
<u>Exempt</u> : AGATE FC				

Le Comité sera fermé

du

21/12/23 18h

au

03/01/24 10h